

DECRET N° 2008-400 DU 24 JUILLET 2008

portant nomination de Madame Clémentine
R. M. LOKONON en qualité de Conseiller de la
Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la
communication.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la loi n° 92-021 du 21 août 1992 portant loi organique relative à la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication (HAAC) amendée par la loi n° 93-018 du 27 avril 1994 ;
- Vu** la proclamation le 29 mars 2006 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 19 mars 2006 ;
- Vu** le décret n° 2007-540 du 02 novembre 2007 portant composition du Gouvernement ;
- Vu** le décret n° 2004-349 du 23 juin 2004 portant nomination des membres de la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication (HAAC) ;
- Vu** la lettre n° 0082-08/HAAC/PT/DC/SP-C du 14 juillet 2008 au sujet du remplacement de feu Clément HOUENONTIN ;

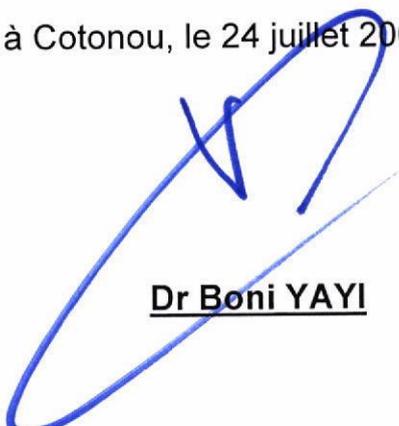
DECRETE :

Article 1^{er} : Madame Clémentine R. M. LOKONON est nommée Conseiller à la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication en remplacement de feu Clément HOUENONTIN.

Article 2 : Le présent décret prend effet pour compter de la date de sa signature et sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 24 juillet 2008

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

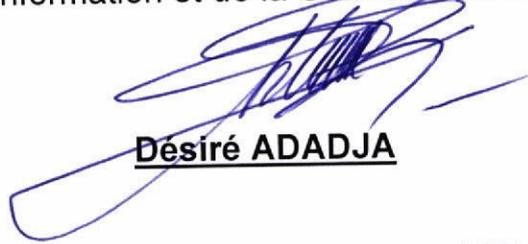

Dr Boni YAYI

Le Ministre de l'Economie
et des Finances,



Soulé Mana LAWANI

Le Ministre Délégué auprès du Président de
la République, Chargé de la de la
Communication et des Technologies de
l'Information et de la Communication,



Désiré ADADJA

AMPLIATIONS : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 HCJ 2 MDCCTIC/PR 4 MEF 4
AUTRES MINISTERES 24 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCP-DGID-DGDDI 5 BN-DAN-DLC 3
GCOMB-DCCT-INSAE 3 BCP-CSM-IGAA 3 INTERESSEE 1 JO 1.